



Incommodé par la fumée de certains spectateurs lors de matchs de foot dans les stades

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 26 janvier 2010

Incommodé par la fumée de certains spectateurs lors de matchs de foot dans les stades

Lors de matchs au Parc des princes, je suis incommodé par la fumée de certains spectateurs. Pour leur faire comprendre que je suis plus que gêné (en fait ça me brûle les bronches et je suis non-fumeur), je leur souffle dans les cheveux ou je prends un journal pour brasser l'air. Il y en a qui arrête aussitôt mais il y a en d'autres qui ne veulent rien savoir car on est en plein air. Le parc est un endroit de grand public, chaque place est individuelle et numérotée, normalement on ne doit pas prendre la place de quelqu'un d'autre. J'estime que les gens ne devraient pas fumer, à partir du moment qu'autrui qui fume, sait qu'il a des voisins qu'il est susceptible de gêner.

Que faire ? On ne peut pas faire la morale à tous ceux qui fument, il y en a qui fument à sa gauche, à sa droite, devant et derrière. Ça devient pénible, je viens voir un match de foot et je suis incommodé à chaque fois.

Que faire ?

- Interpeler un agent de la Sécurité du parc (il y en a un dans chaque rangée de tribune) et faire venir un agent de police pour porter plainte pour tabagisme passif et verbaliser les fumeurs ?
- Porter plainte contre le PSG (je pense que le PSG n'y est pour rien, car c'est un problème de société)
- ou bien que vous interveniez auprès du PSG pour informer le public par des pancartes que l'interdiction de fumer s'applique aussi dans les lieux de grand public, même si c'est en plein air, car assis pour regarder un match de foot ?

Merci pour votre réponse.

Réponse :

L'interdiction de fumer codifiée aux [articles L.3511-7, R3511-1 et suivants du Code de la santé publique](#) ne s'applique dans les stades que lorsqu'ils sont couverts.

Les responsables du stade sont, par contre, en droit d'étendre cette interdiction à tous les lieux qui sont placés sous leur autorité.

Il ne reste donc que la possibilité d'écrire en grand nombre à vos élus et aux responsables du stade pour vous plaindre de ces nuisances et demander qu'y soit mis fin.